

**CONVOCAATION du CONSEIL COMMUNAL**

Le 02 octobre 2023

Conformément à l'art. L. 1122-13, § 1<sup>er</sup> du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal a l'honneur de convoquer :

- . Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal
- . Monsieur le Président du Centre public d'action sociale

*pour la première fois* (1) à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu à la Maison communale

**le mardi 10 octobre 2023 à 19H00 en présentiel.**

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

1. Procès-verbal de la séance précédente.
2. Démission de Madame Delphine HAULOTTE de son mandat d'échevine – Acceptation.
3. Adoption d'un avenant au pacte de majorité.
4. Installation d'un échevin – Prestation de serment.
5. Arrêt n°257.437 prononcé par le Conseil d'Etat – Prise d'acte.
6. Motion de méfiance à l'encontre d'un membre du Collège communal en la personne d'une échevine.

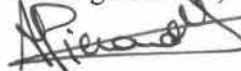
Par le Collège communal,

Par ordonnance :  
La Directrice générale,

  
S. RUCQUOY.



Le Bourgmestre (f.f.),

  
A-M. PIERARD.

(1) Biffer « L. 1122-17 » et les mots « pour la ..... fois » sauf pour le cas où l'assemblée est convoquée pour la 2<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> fois, auquel cas il y a lieu de biffer « L. 1122-13, § 1<sup>er</sup> ».